

Foire aux questions
Maladie de Lyme – Camps de jour

Q : Qu'est-ce que la maladie de Lyme?

R : C'est une maladie transmise par la piqûre d'une tique infectée par une bactérie. Elle doit être prise au sérieux puisqu'elle peut entraîner de graves conséquences.

Q : Est-ce que les enfants du camp sont à risque de se faire piquer?

R : Les enfants ne sont pas plus à risque au camp de jour qu'à la maison. Il faut savoir que les tiques se cachent dans les herbes hautes, les arbustes, les jardins et les boisés. Les tiques sont particulièrement actives d'avril à décembre, lorsqu'il n'y a pas de neige au sol.

Q : Qu'est-ce que la Ville de Brossard a prévu comme action au sujet de la maladie de Lyme?

R : Plusieurs actions ont été entreprises :

- Chaque chef de camp a reçu une formation afin de savoir comment identifier une piqûre de tique et comment réagir dans un tel cas. Une procédure précise est en place.
- Chaque site est muni d'une trousse-tique afin de pouvoir retirer la tique en cas de piqûre de façon adéquate et sécuritaire.
- Chaque site est en mesure de communiquer avec Info-Santé au 811 en cas de piqûre. De plus, les parents d'un enfant piqué seront avisés sur-le-champ.
- Une affiche et une procédure produites par Santé Canada sont aussi disponibles dans chaque bureau d'animateur à titre de rappel.
- Des mesures préventives sont en places, par exemple : déposer les sacs et les équipements dans des endroits jugés non à risque, inspection des sacs et des équipements lors de la visite d'endroits jugés à risque. Inspection des enfants deux par deux sous forme de jeux après la visite d'une zone à risque.

Q : Quelle est la procédure si mon enfant est piqué par une tique au camp?

R : Voici la procédure mise en place :

- Retirer la tique selon la méthode indiquée par Santé Canada.
- Contacter immédiatement le parent de l'enfant et l'informer de la situation et des étapes recommandées par Santé Canada.
- Effectuer un rapport écrit de l'événement (déclaration d'accident).

Q : Quelle est la procédure si mon enfant a une réaction cutanée, mais qu'aucune tique n'est aperçue sur lui?

R : Voici la procédure mise en place :

- Vérifier l'ensemble de corps de l'enfant
- Informer le parent d'être vigilant à la maladie de Lyme en le référant aux recommandations de Santé Canada et Info-Santé.
- Prendre une note des informations transmises aux parents.

Q : En tant que parent, que puis-je faire pour aider à prévenir une telle piqûre?

R : Nous vous recommandons de poser les gestes suivants :

- Faire porter des vêtements clairs couvrant la peau à votre enfant.
- Appliquer du chasse-moustique contenant de DEET (20 à 30 %) ou de l'Icaridine (20%) à votre enfant avant son arrivée au camp. Il est recommandé de consulter un pharmacien afin de trouver le chasse-moustique adéquat pour votre enfant.
- Notons que les animateurs ne sont pas autorisés à appliquer du chasse-moustique aux enfants.

Pour plus d'information, consultez www.maladeidelymemonteregie.com